

## ENCORE UN MOT

# SUR LE CHEMIN DE FER

## DE PARIS A AVIGNON.

---

En même temps que nous imprimions le travail, si plein de clarté et de précieux documents, de M. Vivier, sur le projet de loi qui se discute à la Chambre des Députés, un autre de nos amis nous adressait, sur le même sujet, des réflexions dont la conclusion était identique. Nous supprimerons beaucoup d'arguments déjà suffisamment développés, et nous ne publierons que ce que nous pensons pouvoir ajouter un nouveau degré de force et d'évidence à la thèse de M. Vivier.

L'auteur du second travail démontre, comme M. Vivier, que le projet de loi fait à la Compagnie des avantages exorbitants. Les bénéfices, prévus et calculés sur les bases les plus abaissées, lui assurent 8 pour cent sur un capital de 260 millions, pendant 99 ans. Que l'on calcule, ainsi que l'a fait M. Vivier, la puissance d'un tel amortissement !

Mais le bénéfice se trouvât-il réduit aux cinq pour cent assurés par l'Etat, ce serait déjà une rétribution bien plus que suffisante. En mettant l'intérêt du capital à 4 pour cent par an, il resterait encore 1 pour cent pour l'amortissement graduel de ce capital. Or, une puissance d'amortissement de 1 pour cent, pendant 99 ans, rembourse plus de dix fois le capital.

Sans doute, l'intérêt de l'argent excède actuellement le taux de 4 pour cent ; il est même, à le calculer d'après le cours de la rente, un peu au-dessus de 5. Mais, il ne faut pas oublier que nous sommes